

OBSERVATION PARTENARIALE DE LA CONJONCTURE

L'essentiel de l'emploi et de l'économie en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Communiqué flash n° 42
Point au
17 septembre 2020

Des experts du réseau d'OPC se mobilisent pour suivre la conjoncture régionale dans ce contexte de crise sanitaire et économique. Ce document rassemble une sélection d'indicateurs disponibles sur l'emploi, le marché du travail et la situation économique des entreprises en région. Ce document n'a pas vocation à être exhaustif et est volontairement factuel. Sa forme et son contenu évoluent.

AU 3^E TRIMESTRE 2020, LA RÉGION REPREND PROGRESSIVEMENT DES « COULEURS »

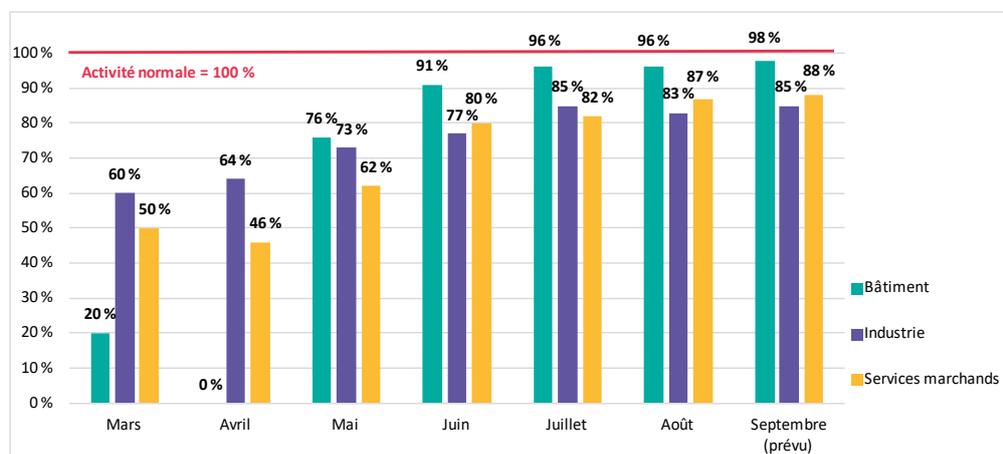
Comme anticipé, l'économie de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur enregistre une amélioration progressive sans toutefois retrouver son niveau d'avant crise. C'est essentiellement la demande nationale adressée à la région qui se renforce et permet d'atteindre désormais un point d'équilibre en termes de carnet de commandes. Une trajectoire positive se confirme dans l'ensemble des secteurs économiques.

La **construction** (bâtiment et travaux publics), qui a fortement régressé durant le confinement, a rebondi dès le mois de mai. À fin août, le taux d'activité observé par rapport à la normale dans le bâtiment est de 96 %, avec une ouverture quasi complète des chantiers. Les prévisions pour le mois de septembre sont celles d'un retour à la normale (avec un taux d'activité estimé à 98 %).

Les **services marchands** présentent certes une évolution favorable, mais la sous-activité est encore chiffrée à 15 %. C'est notamment le cas dans les filières de l'hébergement, de l'intérim, de l'ingénierie et de la maintenance industrielle. Le taux d'activité prévisionnel pour le mois de septembre est de 88 %.

L'**industrie**, qui a le moins chuté aux mois de mars et avril, suit une reprise plus progressive. Le taux d'activité observé par rapport à la normale à fin août est de 83 %. Les secteurs de l'industrie semblent plus dépendants des échanges internationaux, qui conditionnent un retour à la normale. Le taux d'activité prévisible à fin septembre est de 85 %.

ÉVOLUTION D'ACTIVITÉ PAR RAPPORT À UN MOIS NORMAL (DE MARS À AOÛT ET PRÉVISIONS POUR SEPTEMBRE 2020)



Source : Banque de France.

Pour en savoir plus :
www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-provence-alpes-cote-dazur

DES REPORTS DE COTISATIONS DES ÉTABLISSEMENTS ENCORE EN HAUSSE POUR JUILLET 2020

Au 23 juillet 2020, plus de **301 000 établissements** en Provence - Alpes - Côte d'Azur bénéficient d'un report de cotisations sociales sur les 419 000 établissements actifs que compte la région, soit 72 % d'entre eux, un taux proche de celui observé au 25 mai.

Les entreprises du secteur public ne sont pas autorisées à reporter leur paiement.

Dans plus de la moitié des cas, il s'agit des **entreprises individuelles** (EI : artisans, commerçants et professions libérales) pour lesquelles le report est automatique. Ce type d'établissement est majoritaire dans la région (64 %) et plus particulièrement dans les départements alpins (71 % dans les Hautes-Alpes ; 67 % dans les Alpes-de-Haute-Provence).

Des demandes issues d'établissements employeurs privés plus nombreuses (plus de 7 000 nouveaux établissements)

Les **établissements employeurs du secteur privé** ont également plus bénéficié d'un report de charges sociales. Au 23 juillet, près de 117 000 établissements ont fait cette demande à l'Urssaf en région (109 500 à fin mai, soit + 6 %). Désormais, 61 % des établissements employeurs privés sont concernés (58 % précédemment). Les Bouches-du-Rhône continuent à être le département où cette démarche est la plus fréquente (64 %) ; elle est plus rare dans les départements alpins.

Ces demandes de report de charges concernent plus 1 084 000 salariés employés par ces établissements (+ 35 % d'employés concernés depuis le 25 mai).

RÉPARTITION DES DEMANDES DE REPORT DE CHARGES SOCIALES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT AU 23 JUILLET 2020

	Établissements employeurs du secteur privé		Entreprises individuelles (EI) ¹		Total ² des établissements		Part des EI parmi les bénéficiaires d'un report
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Alpes-de-Haute-Provence	3 313	50 %	6 363	100 %	9 809	67 %	67 %
Hautes-Alpes	3 495	54 %	8 171	100 %	11 772	74 %	69 %
Alpes-Maritimes	28 652	62 %	44 814	100 %	73 690	72 %	61 %
Bouches-du-Rhône	46 031	64 %	65 225	100 %	111 601	72 %	58 %
Var	23 008	60 %	38 650	100 %	61 949	72 %	62 %
Vaucluse	12 439	60 %	19 424	100 %	32 044	73 %	61 %
Région	116 938	61 %	182 647	100 %	300 865	72 %	61 %

¹ Le report est automatique pour les entreprises individuelles (artisans, commerçants et professions libérales).

² Dont les 1 280 établissements appartenant à la catégorie « Autres » de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 23 juillet 2020.

Note de lecture : 74 % des établissements (EI + Secteur privé) du département des Hautes-Alpes ont bénéficié d'un report de charges sociales. Toutefois, il ne faut pas en conclure que c'est le département où les entreprises sont le plus en difficulté. En effet, il s'agit du territoire où la part des entreprises individuelles est la plus élevée (69 %). Or ces dernières ont eu un report automatique de leurs cotisations. Seuls 54 % des établissements employeurs du secteur privé dans ce département ont effectué cette démarche (pour 61 % au niveau régional).

Des reports de charges importants quelle que soit la taille de l'entreprise

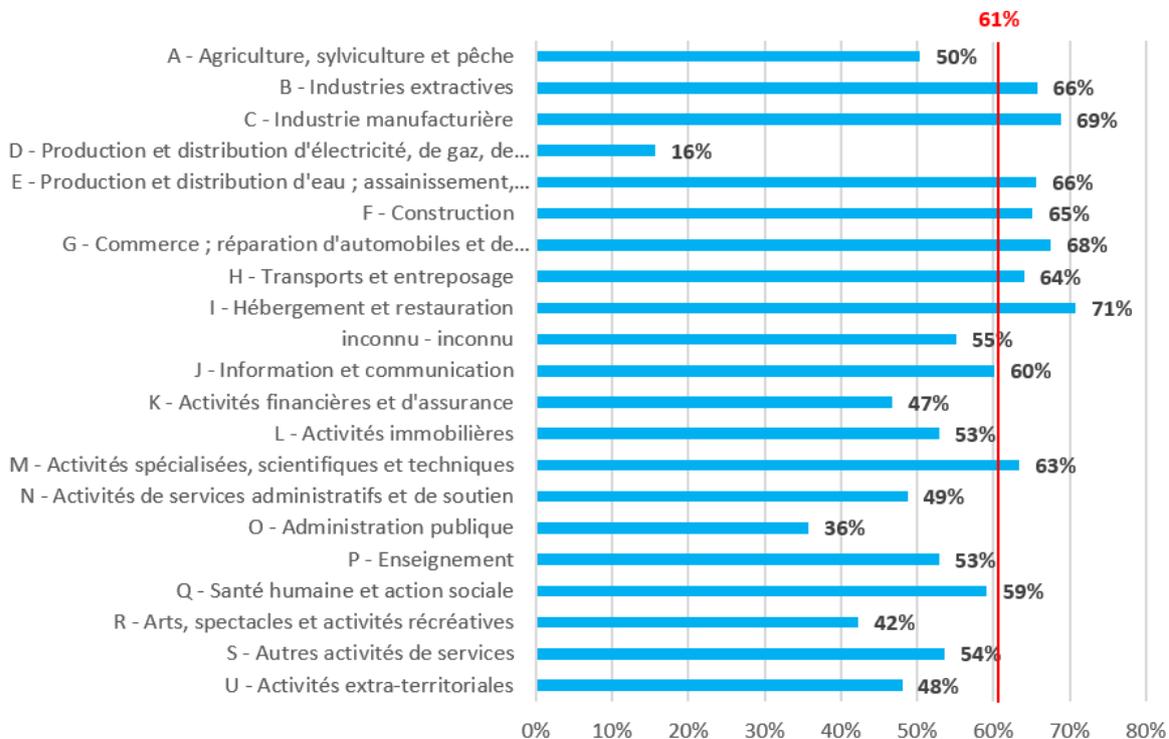
62 % des TPE-PME de la région ont bénéficié d'un report de charges, soit plus de 105 000 établissements employant moins de 250 salariés. Ce taux de recours est de 61 % parmi les très grandes entreprises (TGE, plus de 2 000 salariés) et les grandes entreprises (GE, plus de 250 salariés), soit près de 11 200 établissements en région.

Les établissements de l'Hébergement et restauration ont eu le plus fort taux de recours

La proportion de recours à un report de charges est variable selon les secteurs d'activité. Les établissements de l'Hébergement et restauration, de l'Industrie manufacturière, du Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, restent ceux qui ont le plus fréquemment eu recours à un report.

Malgré une légère hausse, la Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné est toujours le secteur ayant eu le moins recours à cette démarche.

LES SECTEURS AYANT EU LE PLUS RECOURS AU REPORT DE COTISATIONS SOCIALES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 23 juillet 2020.

LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHES RECULENT DE – 24 % EN JUILLET 2020

Après des chiffres record depuis le mois d'avril (– 75 %), les effets de la crise semblent ralentir en juillet. Le nombre de Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) est de 177 790 (– 24 % en annuel). Les embauches en CDD de plus d'un mois restent toujours les plus impactées avec une baisse annuelle de – 34 % (96 900 embauches, soit 54 % des embauches en avril 2020). Les CDD d'un mois ou moins, qui représentent 32 % des embauches en juillet (57 000) fléchissent seulement de – 4 %. Les CDI, avec seulement 13 % des déclarations sur le mois (23 900 embauches), reculent de – 17 %.

Les Alpes-Maritimes restent particulièrement touchées par le recul des DPAE

Le département des Alpes-Maritimes enregistre encore une baisse importante en juillet 2020 (– 28 % sur un an ; 42 690 DPAE). Toutefois, ce mois-ci c'est le Vaucluse qui subit une dégradation du nombre de DPAE plus conséquente avec – 30 % sur un an (15 490 embauches).

À l'inverse, les Hautes-Alpes restent le département où la régression est la moins forte de la région, atteignant un quasi retour à la normale pour le mois de juillet (– 4 % avec 7 060 DPAE).

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DPAE PAR DÉPARTEMENT

	Nombre de DPAE en juillet	Évolution annuelle
Alpes-de-Haute-Provence	5 141	– 10 %
Hautes-Alpes	7 062	– 4 %
Alpes-Maritimes	42 687	– 28 %
Bouches-du-Rhône	69 156	– 27 %
Var	38 250	– 14 %
Vaucluse	15 490	– 30 %
Total	177 786	– 24 %

Source : Urssaf – Acoss, DPAE.

Le mois de juillet n'a pas été favorable à un retour à la normale des Hôtels, cafés et restaurants

En juillet, c'est le secteur des Services qui est le plus en difficulté avec 100 280 DPAE, soit un recul annuel de – 27 %. Le secteur Hôtels, cafés et restaurants est toujours impacté avec – 23 % sur un an, soient 43 690 embauches recensées pour le mois de juillet.

Le Commerce et l'Industrie sont aussi touchés (– 18 % sur un an), ces secteurs enregistrant respectivement 22 310 et 5 230 DPAE.

Dans la Construction, un retour à la normale est observé (– 1 % sur un an) avec 6 290 embauches réalisées en juillet.

RÉPARTITION DES DPAE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Nombre de DPAE en juillet	Évolution annuelle
Commerce	22 309	– 18 %
Construction	6 285	– 1 %
Hôtels, cafés et restaurants	43 686	– 23 %
Industrie	5 229	– 18 %
Services	100 277	– 27 %
Total	177 786	– 24 %

Source : Urssaf – Acoss, DPAE.

Les TPE ont été les plus dynamiques en juillet 2020

Les entreprises de 1 à 9 salariés enregistrent le nombre le plus important d'embauches (58 380), l'évolution annuelle est la plus modérée avec – 13 %.

Les entreprises de 250 salariés sont celles qui enregistrent la plus forte baisse du nombre de DPAE sur le mois de juillet 2020 (– 32 %).

RÉPARTITION DES DPAE PAR TAILLE D'ENTREPRISES

	Nombre de DPAE en juillet	Évolution annuelle
1 à 9 salariés	58 376	– 13 %
10 à 49 salariés	39 195	– 28 %
50 à 249 salariés	38 901	– 25 %
250 salariés et plus	41 314	– 32 %
Total	177 786	– 24 %

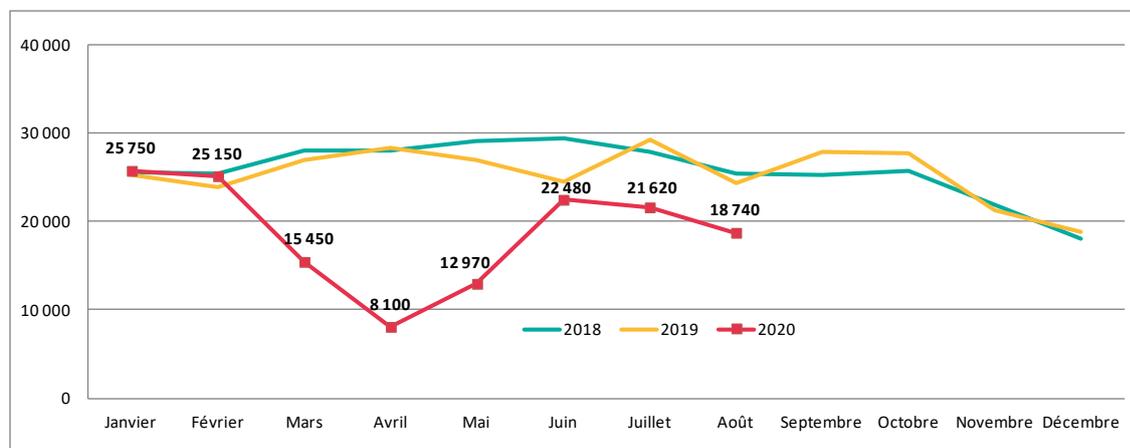
Source : Urssaf – Acoss, DPAE.

BAISSE SAISONNIÈRE DES OFFRES D'EMPLOI DÉPOSÉES À PÔLE EMPLOI

Après un volume quasi normal des offres déposées à Pôle emploi en juin 2020 en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, ces dernières sont en recul sur la période estivale avec 21 620 offres déposées en juillet et 18 740 en août, soit – 26 % en juillet et – 23 % en août par rapport à l'an passé.

Aux mois de juin et juillet en région, la diminution du nombre d'offres a été moins forte (– 8 % puis – 26 %) qu'au niveau national (– 23 % et – 35 %). Pour le mois d'août, l'évolution nationale (– 24 %) rejoint la baisse annuelle enregistrée en région (– 23 %).

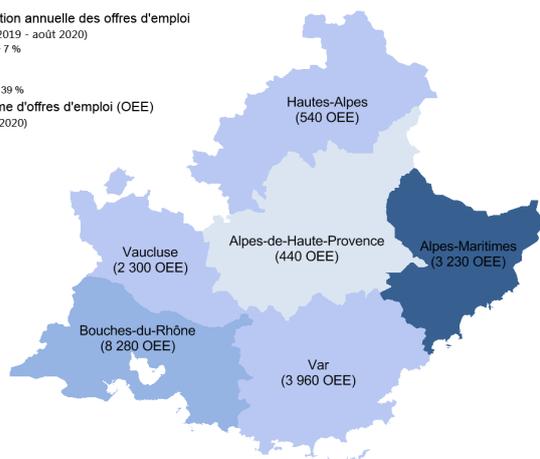
ÉVOLUTION MENSUELLE DES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES À PÔLE EMPLOI EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Source : Pôle emploi – STMAT Offres.

LES ALPES-MARITIMES ENREGISTRENT ENCORE LE PLUS FORT REcul DES OFFRES D'EMPLOI

Évolution annuelle des offres d'emploi
(août 2019 - août 2020)
+ 7 %
- 39 %
Volume d'offres d'emploi (OEE)
(août 2020)



En août 2020, les Alpes-Maritimes restent le département le plus affecté en région (– 39 %), suivi par les Bouches-du-Rhône (– 27 %). Les données observées pour les départements des Hautes-Alpes (– 16 %) et encore plus pour le Var (– 7 %) et le Vaucluse (– 4 %) se rapprochent d'une situation normale.

Seul le département des Alpes-de-Haute-Provence enregistre une hausse du nombre d'offres d'emploi (+ 7 %).

Source : Pôle emploi – STMAT Offres – Traitement ORM.

Le secteur Hébergement-restauration reste fortement impacté

De mai à août 2020, la baisse cumulée du nombre d'offres d'emploi est de – 36 % en région. La plupart des grands secteurs d'activité (NA 17) sont encore touchés. Toujours en première ligne, le secteur de l'Hébergement-restauration affiche une baisse de – 42 % sur un an. Ce secteur représente 9 % des offres d'emploi déposées en région. Les secteurs de l'Agriculture, sylviculture et pêche et de la Fabrication de denrées alimentaires observent une évolution annuelle positive (respectivement + 9 % et + 11 % par rapport à l'an passé).

Plus précisément, les secteurs d'activité (NAF 732) des *Hôtels et hébergement similaire* (– 54 %), de la *Restauration traditionnelle* (– 38 %) et de l'*Aide à domicile* (– 37 %) subissent les baisses les plus fortes en nombre d'offres d'emploi déposées à Pôle emploi. À l'inverse, le *Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé* (+ 66 %) et la *Boulangerie et boulangerie-pâtisserie* (+ 23 %) portent une évolution annuelle positive.

ÉVOLUTION ANNUELLE ET NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NA 17)

	Évolution annuelle mai à août 2020	Poids dans les OEE mai à août 2020
Hébergement et restauration	– 42 %	9 %
Activités financières et d'assurance	– 35 %	1 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	– 33 %	0 %
Autres activités de services	– 39 %	5 %
Activités immobilières	– 37 %	1 %
Construction	– 12 %	4 %
Fabrication de matériels de transport	– 39 %	0 %
Transports et entreposage	– 36 %	2 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	– 6 %	15 %
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	– 24 %	21 %
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	– 34 %	33 %
Fabrication d'autres produits industriels	– 26 %	1 %
Agriculture, sylviculture et pêche	+ 9 %	2 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	– 32 %	0 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	+ 11 %	3 %
Information et communication	– 45 %	1 %
Cokéfaction et raffinage	+ 33 %	0 %
Tous secteurs	– 36 %	100 %

Source : Pôle emploi – STMAT Offres.

TOP 10 DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DÉTAILLÉS (NAF 732) : ÉVOLUTION ANNUELLE ET POIDS DANS LES OFFRES D'EMPLOI

	Évolution annuelle mai à août 2020	Poids dans les OEE mai à août 2020
Activités des agences de travail temporaire	– 29 %	20 %
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	+ 66 %	6 %
Aide à domicile	– 37 %	5 %
Restauration traditionnelle	– 38 %	4 %
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	+ 23 %	3 %
Formation continue d'adultes	– 17 %	3 %
Nettoyage courant des bâtiments	– 26 %	2 %
Hôtels et hébergement similaire	– 54 %	2 %
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	– 25 %	2 %
Activités hospitalières	– 15 %	2 %

Source : Pôle emploi – STMAT Offres.

LES EMPLOYEURS FACE À LA CRISE SANITAIRE : ARRÊT DES EMBAUCHES ET RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE

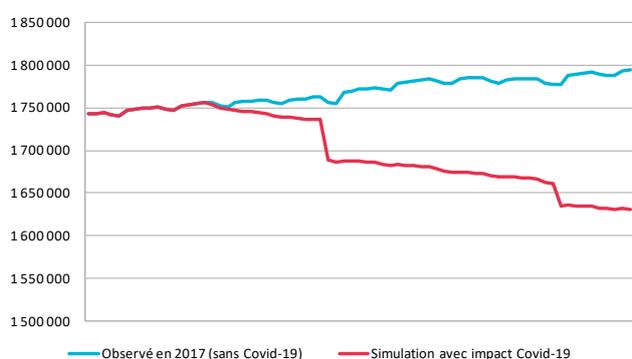
À la fin du confinement, la raréfaction des recrutements aurait réduit le nombre d'emplois salariés de – 9 %

Les mesures de confinement du 17 mars au 10 mai 2020 ont provoqué une baisse brutale et de grande ampleur de l'activité économique en France. En période de crise, les premiers leviers d'ajustement des effectifs pour les entreprises sont la non-réalisation d'embauches ou la non-reconduction de contrats courts de type CDD ou intérim. Un autre levier pour les employeurs pour faire face à l'arrêt de l'activité, sans avoir recours au licenciement, est la mobilisation des dispositifs d'activité partielle.

Le 10 mai, à la fin du confinement, l'impact sur les recrutements peut être estimé à – 9,1 % du total de l'emploi salarié en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ainsi, 163 000 personnes ont été privées d'un emploi salarié en raison de Covid-19.

Ces personnes non embauchées seraient plutôt des jeunes : durant le confinement la contraction des embauches, liée à l'épidémie de Covid-19, aurait concerné 241 000 personnes. Près de la moitié d'entre elles auraient moins de 35 ans (un tiers de l'ensemble des salariés a moins de 35 ans). Le recul des embauches porterait pour moitié sur des contrats courts de moins de trois mois, alors que ces derniers représentent seulement 5 % de l'ensemble des contrats.

NOMBRE DE SALARIÉS EN EMPLOI CHAQUE JOUR, SIMULATION SUR LA BASE DES DONNÉES D'EMPLOI DE 2017



Lecture : au 1^{er} avril 2017, 1 757 000 personnes occupent un emploi salarié en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Avec la baisse des recrutements liée au Covid-19, elles seraient de 1 689 000.

Champ : Provence - Alpes - Côte d'Azur, salariés hors élus, stagiaires et apprentis.

Sources : Insee (simulation à partir des DADS 2017) – Urssaf-Accoss (déclarations préalables à l'embauche 2018, 2019 et 2020) – Dares (données mensuelles sur l'intérim à l'établissement utilisateur 2019 et 2020).

Méthode : Le nombre d'embauches non réalisées par rapport à une situation « normale », sans crise sanitaire, est par définition inobservable. Le nombre d'embauches manquantes a été estimé à partir des contrats démarrés entre le 17 mars et le 10 mai 2017, auquel on applique une décote fondée sur les déclarations préalables à l'embauche, collectées par l'Urssaf, par secteur d'activité.

En avril, plus d'un salarié sur trois en activité partielle ou en arrêt de travail

Les entreprises régionales ont également mobilisé très largement les dispositifs d'activité partielle et d'arrêt de travail pour maladie et garde d'enfant. Pendant le confinement, 35 % à 40 % des salariés de la région ont été concernés chaque jour.

Les secteurs d'activité n'ont pas été touchés uniformément par le choc économique et n'ont pas mobilisé les dispositifs d'ajustement de la main-d'œuvre dans les mêmes proportions. Au 1^{er} avril, 51 % des salariés de la Construction et 41 % de ceux des Services marchands sont concernés par l'activité partielle ou un arrêt de travail. C'est le cas de 29 % des salariés dans l'Industrie et de 27 % dans les Services non marchands. L'Agriculture (13 %) est le secteur le moins concerné, notamment car c'est aussi celui où la perte d'activité a été la moins marquée.

Au 30 avril, la baisse de l'activité partielle et des arrêts de travail est la plus importante dans la Construction (10 points) et l'Industrie (5 points).

Source : P. Rouaud, O. Sanzeri (Insee), R. Belle (Directte), « Les employeurs face à la crise sanitaire : arrêt des embauches et recours à l'activité partielle », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 85, juillet 2020

Prochain communiqué en **octobre** !



Retrouvez toute la richesse du réseau en ligne : www.observation-partenariale-conjoncture.org.